



**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE MERCREDI 25 JUIN 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien -- M. BENOIST Daniel - Mme Sandra DECHENOIX- M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie

**PROCURATIONS :** M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie –Mme LAVIGNAC Valérie à Mme HIVERT Martine - M. GARLOPEAU Frédéric à M. BASTIER Dominique - Mme GUILLOU COTTARD Céline à Mme Mylène THOMES - M. GOUSSARD Thierry à M BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à Mme HERIGNY Stéphanie

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.  
M. AMALRIC Thierry est nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire informe l'assemblée que les élus, souhaitent faire part d'informations. Elle donne la parole à Dominique Bastier qui va résumer un moment exceptionnel que la commune vient de vivre ce matin et qui mérite d'être amplement énoncé, dit, etc. Elle demande de bien parler dans les micros à chaque prise de parole.

Dominique BASTIER : « Je me fais un peu le rapporteur de ce qui s'est passé ce matin sur les sites des usines à chaux de Saint-Astier, puisqu'il y avait un événement assez important dans la mesure où a eu lieu la pose d'une première pierre pour créer, en simplifiant, une nouvelle usine. La précédente usine avait été créée en 1930 sur le bassin de Saint-Astier, celle que vous connaissez à l'heure actuelle.

Nous sommes contraints de changer de combustible puisque le charbon n'est plus intéressant, donc nous avons dû changer de technique et au cours des années 2025, 2026 et 2027, un gros chantier va être mis en place pour créer ce que vous verrez le plus, c'est surtout un four neuf qui va culminer à 50 mètres de haut, beaucoup plus haut par rapport à ce qui existait aujourd'hui et qui va fonctionner au gaz. Donc pour cet événement important, la direction générale avait convié M. le Préfet de région, alors excusez-moi, peut-être que je

ne vais pas dire dans l'ordre protocolaire, M. le Président Rousset de la région, Mme le Préfet de la Dordogne, Mme la députée de notre circonscription, Mme le Maire, M. le Président du Conseil départemental et puis des élus départementaux, à savoir M. Magne, M. Ranoux et Mme Chabreyrou et beaucoup de personnes présentes. Le budget de cette affaire-là est quand même très lourd, c'est une année de chiffre d'affaires, ce sont 40 millions d'euros, donc il faut avoir des appuis, c'est-à-dire des subventions de différents secteurs, de l'Europe, de la France, de la région et puis des emprunts. Des financiers étaient là pour assister à cette pose de première pierre. Environ une centaine de personnes étaient présentes et le projet a été présenté dans la mesure où il y a un gros progrès technique de réalisation à tous les niveaux, moins de poussière, plus de facilité dans le travail, également de l'emploi qui est prévu à terme. Je dis bien à terme parce qu'au début, il va certainement être un petit peu compliqué à régler tout ça et puis il y a la mise en place de ce dont vous avez parlé une fois au conseil municipal : une ORE (Obligation Réelle Environnementale), c'est-à-dire que dans la mesure où on va prendre à peu près 5 hectares pour créer ce nouveau site, il faut compenser et donc il y a une quinzaine d'hectares, 13 hectares exactement je pense, qui vont être mis sous scellés pendant 99 ans, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas faire quoi que ce soit sur cette zone-là et ce sera régulièrement surveillé pour voir s'il n'y a pas de choses anormales qui sont réalisées.

C'est important parce qu'on repart pour quelque chose, je l'espère, du long terme. La Chaux-de-Saint-Astier et le nom Saint-Astier sont, je dirais, connus de la France entière, de l'Europe et un peu de certaines parties du monde et je pense que pour l'image de Saint-Astier, c'est quelque chose qui est à retenir dans les années à venir. S'il y a des questions que vous souhaitez me poser, vous n'hésitez pas à me le dire, mais retenez que c'est quand même un événement majeur dans la vie d'une entreprise.

Et de la commune et du territoire, certes, mais si vous voulez, depuis plus de 100 ans, il y a une activité économique, depuis plus de 100 ans, il y a des entrepreneurs, depuis plus de 100 ans, il y a des personnels et il faut continuer. Il faut continuer, il faut oser, mais il faut continuer par rapport à ça.

Et je signale également que, certes, il y avait les collaborateurs des bureaux d'administration, du commercial et de la recherche et développement, mais demain, sur le même site, au même endroit, il y aura la même cérémonie pour tous les personnels de nos usines ».

Mme le Maire remercie Dominique BASTIER et souligne que c'était vraiment un moment exceptionnel et que c'était une fierté d'avoir pu y assister.

Dominique BASTIER rajoute que toutes les personnalités ont touché une truelle et ont positionné un petit peu d'enduit de Saint-Astier sur les briques, entre guillemets, en chanvre, donc pas très lourdes, qui ont pu être positionnées en lieu et place.

La parole est donnée à Cendrine VILLEPONTOUX pour revenir sur les animations qui ont eu lieu dernièrement, notamment le grand succès des spectacles de fin d'année de l'école municipale de danse, avec six galas, il y a eu 1574 spectateurs.

« Revenir également sur la fête de la musique qui a eu lieu vendredi dernier en centre-ville, en partenariat avec Virus et le Comité des fêtes, et ce matin également à la résidence Autonomie, où les élèves du conservatoire ont enchanté les pensionnaires de la maison de retraite, ainsi que ceux de l'ADHP et les autistes. C'était encore un bon moment de convivialité intergénérationnelle, et le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Sur ces deux mois à venir, juillet et août, les cinémas plein air qui ont démarré vendredi dernier également sur la commune de Coursac se poursuivent dans les communes environnantes.

Dans les manifestations à venir également, la fête nationale du 14 juillet, avec la commémoration Place de la Victoire à 18h, à 20h, un concert Place des Marronniers, et à 23h, le feu d'artifice.

Cette année, à nouveau, les mardis de l'été au Petit Pré, avec quatre dates, le 22 et 29 juillet, ainsi que les 5 et 12 août, quatre concerts différents avec des food trucks et une ouverture du site à partir de 19h.

Sous la halle de Saint-Astier, l'association Arts et Saveurs expose son marché artisanal, tout l'été jusqu'à mi-septembre. Un marché des créateurs en marge de cette animation est organisé le dimanche 3 août, de 10h à 21h, avec un concert en soirée.

La fête des associations et des nouveaux arrivants (FANA), qui aura lieu en centre-ville le samedi 6 septembre. La deuxième édition des festivals des arts, de la rue et d'humour, les Farfelus, qui auront lieu au Petit Pré, malgré la difficulté de trouver des artistes à cause de l'envolée des prix et une forte concurrence sur d'autres festivals. Ce festival se tiendra le 13 et 14 septembre, avec notamment un spectacle de cirque aérien humoristique.

Et pour finir, une dernière date, la présentation de la saison culturelle, qui aura lieu le vendredi 19 septembre au Centre culturel de la Fabrique. »

Gaële ROBERT prend la parole : « Concernant les jeunes, le mois de juin, c'est un moment où il est très difficile de trouver des dates, il y a beaucoup de manifestations. Nous avons reçu les correspondants allemands du collège, puisque l'allemand, c'est la seule langue où il y a encore ce type d'échange, où les Allemands viennent dans les familles françaises et ensuite les Français iront en Allemagne cet été. Il y avait 30 jeunes allemands. Une petite réception a été organisée avec les jeunes et les parents, un petit moment d'échange.

Lundi 30 juin, après l'école, c'est la remise des dictionnaires et des calculatrices aux enfants qui passent de CM2 en 6ème.

Et le mardi 1er juillet, nous avons l'inauguration de l'esplanade Samuel Paty et Dominique Bernard, à la sortie des écoles vers 16h45.

Ce sera deux moments très importants. La future esplanade, se situe derrière l'école Mounet sully, au niveau du passage Vivaldi où il y a le restaurant scolaire, le gymnase Mounet sully. Cette esplanade n'avait pas de nom, elle est située à côté des écoles pour le côté symbolique.

La rentrée des jeunes est le 1er septembre, et on espère encore plein d'inscriptions cet été. Tous les services sont ouverts pour inscrire les enfants qui vont encore arriver. Il y a beaucoup de mouvements l'été quand même, au niveau des inscriptions. »

Mme le Maire rappelle qu'il n'y a pas de fermeture de classe cette année.

Gaële ROBERT confirme.

Daniel BENOIST demande s'il y a une tendance pour la rentrée.

Gaële ROBERT répond qu'il y a pas mal de CP, notamment sur Gimel, beaucoup plus que l'année dernière. De nombreuses grandes sections passent en CP, c'est déjà très rassurant. Il reste aussi le lotissement de Domo-France qui se construit mais c'était trop juste pour la rentrée de septembre. Une arrivée d'enfants sur la commune est donc prévue pour la rentrée 2027.

Thierry AMALRIC prend la parole : « Je vais vous parler de deux choses. D'une part, le label Villes et Villages Fleuris, la visite du jury, et également la visite que nous avons faite à Annone Veneto pour le jumelage de la ville.

Donc pour ce qui concerne le label Villes et Villages Fleuris, la ville de Saint-Astier a accueilli mercredi 18 juin le jury du label national Villes et Villages Fleuris.

Le label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Ce n'est pas uniquement la plantation de petites fleurs ici et là. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de

l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des coeurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Ce jury évalue notre candidature à travers sept thématiques. La première thématique, c'est la visite du jury, c'est-à-dire la présentation de la ville par Madame le Maire. La deuxième thématique, c'est la mise en œuvre du projet municipal, c'est-à-dire la motivation exprimée par la commune pour obtenir le label et sa stratégie globale de valorisation paysagère.

La troisième, animation et promotion de la démarche, ce sont les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès des habitants, des visiteurs et des acteurs concernés. Pour le patrimoine végétal, c'est la présentation du patrimoine végétal et des aménagements paysagers présents sur le territoire communal. La gestion environnementale, les modes de gestion et actions mises en place pour préserver ce patrimoine tout en respectant la biodiversité et les ressources naturelles. »

Il rappelle que lors du précédent conseil municipal, ils avaient délibéré sur le Plan de Gestion du Patrimoine Arboré, ce qui fait partie de cette thématique. La qualité de l'espace public, les actions mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'espace public comme le mobilier, le patrimoine bâti, les façades, les enseignes, etc. Et pour finir, l'analyse par espace, c'est-à-dire la cohérence des aménagements et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Le jury va délibérer et ils auront une réponse, le résultat en fin d'année.

Daniel BENOIST rajoute : « vous les avez bichonnés, promenade en carriole à cheval et tout. C'était chouette ».

Thierry AMALRIC répond que c'était une façon originale et écologique de les transporter.

Daniel BENOIST demande s'ils n'ont pas eu l'impression d'être trop bien traités.

Thierry AMALRIC répond par la négative et pense que toutes les communes font des efforts pour les accueillir.

Daniel BENOIST trouve que l'initiative est originale et qu'il aurait bien aimé être dans le jury.

Thierry AMALRIC : « Vous pouvez toujours postuler ».

Daniel BENOIST : « Je plaisante. »

Thierry AMALRIC reprend concernant le jumelage. « Saint-Astier est jumelée avec une petite ville italienne d'environ 3 900 habitants qui fait partie de la métropole de Venise. L'activité principale de cette commune est la viticulture, notamment le prosecco, entre autres, et la culture céréalière.

Donc, vendredi 20 juin, ils se sont rendus en petite délégation composée de cinq personnes en Italie, plus exactement à Annone Veneto, la ville jumelle. Le but de cette visite était de rencontrer la nouvelle équipe municipale élue en juin 2024, ainsi que les différentes associations anonaises. Ils ont eu un accueil très chaleureux de la part de l'équipe municipale, mais aussi de la population présente ce vendredi soir.

Cette date du 20 juin coïncidait avec un double événement, un tournoi de rugby touch, c'est-à-dire c'est un rugby à 7, avec des règles particulières. Organisé pour une association, « donna della vita », c'est-à-dire le don de la vie, dont le but est de récolter des fonds pour la recherche contre la leucémie et le lymphome. Ce sont deux joueurs qui étaient atteints de cette forme de cancer, qui, une fois guéris, ont décidé de créer l'association. Ils œuvrent là

depuis 20 ans. Cette année, 40 équipes de plusieurs régions italiennes se sont affrontées sur le stade. A cette occasion, une grande fête était organisée sur les deux jours.

Cette association fêtait donc ses 20 ans d'existence avec un bilan financier non négligeable puisqu'elle a pu récolter pendant toute cette période 300 000 euros qui ont été affectés justement à la recherche contre la leucémie et lymphome et toutes les méthodes d'analyse. L'accueil que nous a réservé le maire d'Annone Veneto et son équipe augure de bons espoirs pour l'avenir et la pérennité du jumelage, bien mis à mal par l'équipe précédente. Je tiens également à préciser avant de conclure, et surtout pour éviter toute dérive politique, que ce séjour de trois jours a été intégralement pris en charge par les cinq participants, que ce soit pour les billets d'avion, par le comité de jumelage pour l'hébergement, quant à la restauration, c'est la ville d'Annone Veneto et les amis italiens qui l'ont assurée ».

Madame le Maire reprend la parole pour évoquer plusieurs points.

« Tout d'abord, la requalification urbaine des places du 14 Juillet, Maneim et de toutes les ruelles adjacentes.

Pour mémoire, la place du 14 Juillet a été réouverte dans les temps pour la réinstallation du marché. Ils s'y étaient engagés auprès des marchands pour le faire et ont respecté les délais.

Il fut un temps, l'idée a circulé de laisser les marchands, sur la place du général de Gaulle, mais ils n'ont pas choisi cette option pour la simple et bonne raison, qu'ils se sont vite aperçus que les chalands qui venaient sur la place du général de Gaulle n'allait plus de l'autre côté de la mairie, c'est-à-dire place des Marronniers, rue Lafayette, place de l'église, etc. Et donc, pour ne pas fragiliser l'économie du marché, ils ont fait le choix de les réintégrer sur la place du 14 Juillet.

Ils sont toujours en attente du futur mobilier urbain essentiellement sur la place du 14 Juillet, puisque le reste n'est pas encore terminé. La peinture au sol de la signalétique va être réalisée, donc zone de partage, limitation de vitesse, zone de stationnement, etc. La rampe accessibilité, les plaques podotactiles également sont en attente de livraison.

Le réseau d'eau potable financé par le syndicat du Grand Périgueux au Cœur du Périgord a été changé, donc sur la place du 14 Juillet, place Maneim, et le chantier est en cours sur la rue Numa Gadaud. Cependant, ils ont découvert une canalisation de 65 mètres de long, qui est visiblement très abîmée de part et d'autre, avec des fissures verticales ou horizontales et sont en attente de devis, afin de choisir entre un chemisage ou carrément le changement des conduits.

Pour la communication, les jardinières ont été créées, en revanche, il n'y a pas de plantations, car ce serait quand même un peu osé de vouloir planter au mois de mai, compte tenu de la chaleur actuelle. Les plantations seront faites à l'automne, pour la Sainte-Catherine, et pour expliquer, des panneaux avec une signalétique vont être installés avant le 15 juillet dans les espaces concernés. »

Thierry AMALRIC reprend la parole : « Nous devons prochainement réunir la paysagiste Mme Chagnon qui est chargée de la végétalisation du projet, l'entreprise paysagère de M. Laporte qui assurera les plantations en automne qui est le moment idéal pour faire ces plantations comme l'a précisé Mme le Maire ainsi que M. Jakubek le Directeur des services techniques et M. Eddy Rollin responsable des espaces verts de la ville. Cette rencontre permettra de compléter la palette végétale compte tenu des conseils qui nous ont été donnés lors de la visite du jury Villes et Villages Fleuris du 18 juin dernier. Ce panel végétal tiendra évidemment compte du contexte climatique actuel et des variétés adaptées seront choisies tant pour les arbres que pour les arbustes ou la végétation basse. A l'issue de cette réunion, un choix prédefini de plusieurs variétés végétales sera proposé aux riverains qui ont accepté des

réserves en pied de murs. »

Madame le Maire reprend la parole concernant la mairie annexe, les travaux extérieurs sont terminés. Cette semaine les climatisations à l'étage pour les professionnels de santé sont en cours d'installation. A l'automne, les travaux d'aménagement commenceront afin d'y créer des cabinets médicaux et, dans le CCAS, d'y créer un espace numérique.

Christiane PERRIN explique les travaux des pavillons des forêts : les extérieurs avaient déjà été réaménagés, maintenant, un effort conséquent est fait pour améliorer l'intérieur. L'intérieur des salles de réunion a été repensé, les plafonds ont été abaissés, nouvelles lumières LED, climatisation, un sanitaire PMR a été aménagé ... Un espace convivial a été créé en retrait avec la télévision, une bibliothèque. Des rideaux extérieurs pour limiter la chaleur ont été posés ; les vitrages ont été remplacés par des doubles vitrages et surtout, une terrasse extérieure a été aménagée avec M. JAKUBEK et le personnel des services techniques ce qui permet de profiter de l'espace extérieur, tout devait être prêt pour la fête de la musique et cela a été le cas. C'est merveilleux notamment pour les personnes en fauteuil et tous les résidents peuvent profiter de l'ombre.

Madame le Maire conclut ce point sur les travaux et souhaite vivement réagir à des propos tenus à son égard et qui ne sont naturellement pas justifiés.

Trois petites choses à mettre au point :

« Je souhaite réagir à des propos tenus récemment par plusieurs personnes qui se présentent aujourd'hui comme une "nouvelle équipe" candidate aux prochaines élections. D'abord, je tiens à dire les choses clairement : cette liste n'a rien d'apopolitique. Ses membres sont ouvertement soutenus – voire promus – par vous, votre équipe de l'opposition actuelle. Alors, soyons sérieux : on ne peut pas jouer la carte de la neutralité en coulisses tout en agitant les drapeaux d'un camp sur la place publique.

Par ailleurs, ils soufflent à qui veut bien l'entendre que la situation de Saint-Astier est "inquiétante". Je laisserai chacun juger, au vu des projets menés, des finances rétablies, du dynamisme des services, de la qualité de vie et, surtout, du nombre de constructions des 5 dernières années : ~~200 maisons sans compter les constructions de Domo France dont nous avons parlé tout à l'heure.~~ Quand on peine à proposer une vision, il est plus simple de critiquer, on sait que c'est une stratégie bien connue.

J'ai aussi été très surprise de saisir qu'un "rapprochement avec une autre communauté de communes" serait, je cite, "presque accepté par la Préfète". Là encore, mettons les choses au clair : aucun rapprochement de ce type n'a été validé, proposé par Madame la Préfète. Les institutions méritent davantage de respect et de rigueur que des phrases hasardeuses lancées à la volée.

Enfin, ces mêmes candidats insistent sur leur prétendue "unité". Je n'ai pas pour habitude de commenter les tensions internes des autres, mais quand les désaccords apparaissent dès la désignation de la tête de liste, permettez-moi d'en douter. Une équipe soudée, ça se construit sur du collectif, pas sur des rivalités précocees.

Le débat municipal est sain, légitime, même nécessaire. Mais il doit reposer sur des faits, sur une vision, et sur le respect de celles et ceux qui s'engagent – élus, agents, partenaires. Et surtout, sur le respect dû à la population.

Les Astériennes et les Astériens méritent mieux qu'un enrobage de promesses aux contours flous. Ils méritent du concret, du sérieux... et un peu plus d'honnêteté intellectuelle. »

Deuxièmement, des rumeurs diffusées par certains candidats soutenus par vous-même laissent entendre que les "Matinales de quartiers", que nous organisons depuis plus de dix ans avec succès, seraient financées par des deniers publics.

Cette affirmation est fausse. Les collations, café et les gâteaux partagés lors de ces rencontres sont gracieusement pris en charge par Olivier Bedjidian, conseiller municipal délégué, responsable de leur organisation.

Il est d'ailleurs utile de rappeler que même si la municipalité en plus des flyers, finançait ces moments d'échange avec les habitants, cela serait parfaitement légitime, tant ces initiatives participent à renforcer le lien social et la proximité avec les citoyens.

Depuis quelques semaines, nous constatons une multiplication de fausses informations, de ragots et de propos mensongers visant à jeter le discrédit sur notre action municipale. Qu'il s'agisse d'insinuer des tromperies ou de déformer la réalité de nos actions, cette stratégie fondée sur la rumeur n'honore ni ceux qui la propagent, ni ceux qui s'en servent comme argument politique.

Depuis 11 ans, le succès constant des Matinales ne cesse de déranger l'opposition, pourtant leurs novices poulains, en manque d'innovation, tentent d'en copier le principe... sans pour autant en respecter les règles, notamment en occupant l'espace public sans autorisation ni celle de la municipalité, ni celle des propriétaires des lieux concernés.

Quand on démarre une campagne en copiant sans autorisation et en s'appuyant sur des contre-vérités, on peut légitimement s'interroger sur le sérieux de la démarche.

« Bref, on nous critique... mais on nous imite. Comme quoi, chers collègues, même nos petits déjeuners ont du succès ! ».

Daniel BENOIST interrompt en informant que ce n'est pas le lieu.

Madame le Maire répond qu'elle est attaquée en tant que Maire et répond en tant que Maire. Daniel BENOIST dit qu'il y a d'autres voies que le conseil municipal. Ce sont des propos de campagne qui n'ont rien à voir en conseil municipal.

Madame le Maire réédite ses dires « on m'attaque en tant que Maire, je réponds en tant que Maire ».

« Troisième démenti : un candidat de cette nouvelle liste, soutenu par les élus de l'opposition ici présents, a récemment publié sur sa page Facebook une photo issue de l'urbex – comprenez : l'exploration d'un lieu désaffecté – laissant croire qu'il s'agissait d'équipements abandonnés de notre hôpital local suite à son déménagement. Cette mise en scène, visuellement suggestive, est tout simplement mensongère. Il ne s'agissait en rien de matériel laissé à l'abandon suite au déménagement de notre hôpital rural.

Dès que cette publication nous a été signalée, le directeur de l'hôpital a été informé, et hier, en conseil de surveillance les membres en ont été avertis afin de prévenir toute inquiétude inutile et rétablir les faits.

J'invite chacun, en particulier ceux qui aspirent à des responsabilités publiques, à faire preuve de discernement, de rigueur et de respect envers les institutions locales. Utiliser des images détournées pour semer l'anxiété ou suggérer un abandon des services publics, c'est jouer avec la confiance des citoyens et fragiliser inutilement le lien avec un hôpital qui, lui, est bien vivant et mobilisé au quotidien.

Dernier point, j'aimerais également apporter un éclaircissement à propos d'un nouvel épisode de ce que l'on pourrait appeler, à ce stade, une véritable série à épisodes : hier, la presse locale a été destinataire de photos censées démontrer que le nouveau stationnement de la place du 14 Juillet ne serait pas aux normes. Une affirmation aussi gratuite qu'infondée.

Les travaux ont été réalisés dans le respect strict de la réglementation en vigueur, sous la supervision de services compétents et d'entreprises engagées qui ne méritent ni les soupçons, ni les sous-entendus malveillants.

Derrière cette tentative d'emballage médiatique se cache une stratégie désormais bien rodée : jeter l'opprobre, créer de la confusion, faire passer l'agitation pour de l'information.

A celles qui passent plus de temps à cadrer des photos qu'à étudier les dossiers, je suggère de prendre rendez-vous avec la réalité, elle est disponible et bien conforme.  
Je vous remercie et vous propose de passer à l'ordre du jour ».

Daniel BENOIST redit que ces débats n'ont rien à faire en conseil municipal, « ça relève d'une campagne électorale, vous confirmez que la campagne est lancée et vous en rajoutez. Je vous le dis très clairement, si lors d'un prochain conseil municipal, vous profitez de cet espace pour régler vos comptes ou en effet démentir un certain nombre de choses, ça vous regarde mais vous devez utiliser d'autres canaux, sinon je quitterai le conseil municipal. »

Madame le Maire : « je me suis laissé humilier et injurier pendant deux mandats, je n'ai jamais répondu pour la paix de tous, dorénavant, à chaque fois que je serai attaquée en tant que Maire, je répondrai et je répondrai ici en tant que Maire en conseil municipal. C'est la maison du peuple, tout le monde doit être au courant. Si vous devez quitter le conseil municipal, vous quitterez le conseil municipal ».

#### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente Séance du 15 avril 2025**

Aucune remarque n'a été faite.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

**Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :**

- Décision en date du 26 avril 2025 portant sur l'adhésion à la FNCOF (Fédération Nationale des Comités et organisateurs de festivités). Madame le Maire précise que cela va notamment permettre des réductions auprès de la SACEM pour les associations.
- Décision en date du 29 avril 2025 portant sur la suppression de la régie d'avances Maison des jeunes à la demande de M. de Vencay.

**-Délivrance de concessions cimetière :** Famille CHAINE (concession trentenaire) – Famille PEROT (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille BOMBLE (concession trentenaire) – Famille JOYEL (renouvellement concession cinquantenaire) Famille DUPUY (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille LAUD (renouvellement concession cinquantenaire)- Famille JALABERT-DELALU (renouvellement concession cinquantenaire) Famille HALMA (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille PENVEN (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille MEZIN (concession trentenaire) Famille MARTINEZ (concession cinquantenaire)

#### **I – FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI**

Dominique BASTIER présente les deux questions financières.

##### **1.1- Contraction d'un prêt :**

Lors du vote du budget primitif 2025, une somme de **700.000 €** a été prévue pour la contraction d'un emprunt sur cet exercice.

Pour permettre au conseil municipal de se prononcer sur le choix, une consultation a été menée auprès de 3 organismes bancaires, les propositions sont les suivantes. La commission des finances s'est réunie à ce sujet le 23 juin 2025.

- **CAISSE D'EPARGNE :**

La proposition est un « « prêt à impact », prêt basé sur des critères extra financiers sociaux et environnementaux. Si les objectifs sont remplis, le taux peut baisser sur l'échéance concernée de 0,1 point. Si l'objectif n'est pas atteint, c'est le taux de départ qui s'applique.

**Sur 15 ans** : Taux fixe annuel de **3,88 %** à échéances trimestrielles - Commission de 700 €  
Le coût total du prêt est de 226.644 €

**Sur 20 ans** : Taux fixe annuel de **4,12 %** si échéances trimestrielles - Commission de 700 €  
Le coût total du prêt est de 330.968 €

- **CREDIT AGRICOLE :**

**Sur 15 ans** : Taux fixe annuel de **3,88%** - échéances annuelles ou trimestrielles - Commission de 1.400€

Le coût total du prêt est de 226.644 € si les échéances sont trimestrielles et 236.474€ si les échéances sont annuelles

**Sur 20 ans** : Taux fixe annuel de **4,02 %** échéances annuelles - Commission de 1.400 €

Cet établissement propose aussi un prêt à annuités réduites, ce qui ramène à un taux apparent de 3,48 % (sur 15 ans) et 3,69% sur 20 ans. Dans ce cas, le tirage est ferme au 1<sup>er</sup> septembre 2025 et la première annuité est prélevée en décembre 2025.

Le coût total du prêt est de 322.036 € si les échéances sont trimestrielles et 331.969 si les échéances sont annuelles.

- **CREDIT MUTUEL :**

**Taux fixe avec une phase de mobilisation de 1 an (intérêts intercalaires pendant le tirage) :**

**Sur 14 ans** : Taux fixe annuel de **3,74 %** - échéances annuelles - Commission de 975€ Coût total du prêt 202.374 €

**Sur 19 ans** : Taux fixe annuel de **3,90 %** - échéances annuelles - Commission de 975€ - Coût total du prêt 294.346 €

S'il n'y a pas de phase de mobilisation, c'est à dire si le tirage est fait en totalité 3 mois maximum après la signature du contrat, les taux sur 15 ans sont de 3,68% (coût total du prêt 223.373 €) et sur 20 ans de 3,83% (coût total du prêt 314.697€).

**Le crédit mutuel propose aussi une simulation basée sur le livret A :**

**Sans phase de mobilisation :**

**Sur 15 ans** : Taux basé sur le **livret A +0,50 % de marge**, soit **2,90 %** à ce jour - Commission de 700 € soit un coût total du prêt de 165.748,60 € en échéances trimestrielles (ou 173.199,50€ en échéances annuelles).

**Sur 20 ans :** Taux basé sur le **livret A +0.50 % de marge**, soit **2,90 %** à ce jour - Commission de 700 € soit un coût total du prêt de 224.979,20€ en échéances trimestrielles (ou 232.341,20 € en échéances annuelles).

**Avec une phase de mobilisation de 1 an (intérêts intercalaires pendant le tirage) :**

**Sur 14 ans :** Taux basé sur le **livret A +0.50 % de marge**, soit **2,90 %** à ce jour - Commission de 700 € échéances annuelles - Coût total du prêt 154.189 €

**Sur 19 ans :** - Taux basé sur le **livret A +0.50 % de marge**, soit **2,90 %** à ce jour - Commission de 700 € - Coût total du prêt 212.942,40 €

Dominique BASTIER indique qu'après discussion en commission des finances, la proposition retenue est celle du crédit mutuel car le taux du livret A ne va pas sensiblement évoluer au cours des années à venir. Si on compare avec les taux précédemment proposés, il ne pense pas que dans les années à venir ce taux de 2.90 % évolue fortement. Aussi s'il n'y a pas de question, il propose au conseil municipal de retenir la proposition du crédit mutuel sans phase de mobilisation à savoir :

- **Sur 15 ans :** Taux basé sur le **livret A +0.50 % de marge**, soit **2,90 %** à ce jour - Commission de 700 € soit un coût total du prêt de 165.748,60 € en échéances trimestrielles

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **1.2 – Demande de subvention au titre du fonds vert pour la pose d'un PEI (Point d'eau incendie) :**

Il est envisagé de continuer l'installation et le renouvellement des points d'eau incendie sur la commune. De plus, cette année, il est nécessaire de remplacer deux points existants du fait de leur vétusté.

Les remplacements prévus sont celui existant devant le camping et celui du lieu-dit des quatre routes, le coût pour les deux poteaux est de 3.500 € HT soit 4.200 € TTC.

Dans le cadre des installations, deux endroits (Le Nicoulou et Nouillac) disposent encore de puisards qu'il serait judicieux de remplacer par des points d'eau incendie. Le coût total des deux est de 3.650 € HT soit 4.380 € TTC.

Le coût estimatif de la totalité est de 7.150 € Hors Taxes.

Des subventions sont possibles au titre du fonds vert à hauteur de 30%. Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière correspondant.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

Dominique BASTIER précise qu'il est prévu fin juin de faire un point par rapport au budget voté pour connaître au bout de 6 mois la situation financière de la commune au niveau de la trésorerie ainsi qu'en fonctionnement et investissement.

## **II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE**

## **2.1 – Avenant règlement des fortes chaleurs :**

### **Annexe n° 1 - Avenant n°1**

Un règlement sur l'organisation du temps de travail en cas de fortes chaleurs a été approuvé par le CST du 22 juin 2021.

Pour rappel, celui-ci prévoyait que le déclenchement des horaires aménagés est effectué par le directeur des services techniques le jeudi pour une période de 15 jours.

L'avenant proposé prévoit qu'à partir du moment où les températures atteignent 29° à partir du premier jour des vacances d'été et au plus tard jusqu'à la fin de l'avant dernière semaine, les agents travailleront sur des horaires décalés. Le service bâtiment est divisé en deux et la moitié des agents est en horaire normal par alternance.

Le Comité social territorial, s'est réuni le 24 juin 2025. La séance initialement programmée le 13 juin n'a pas pu se tenir en raison de l'absence des représentants du personnel, empêchant l'atteinte du quorum requis.

Mme le Maire propose de voter cet avenant ultérieurement car hier les représentants du personnel ont voté contre. En effet, ils veulent attendre que soit rajoutée la phrase suivante : en période de veille du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre et en fonction des seuils de vigilance les horaires d'été pourront être déclenchés. La proposition avait été la suivante c'est-à-dire de déclencher les horaires d'été en fonction des vacances scolaires pour permettre aux agents qui ont des enfants de se caler avec les déposes dans les crèches etc... Donc ils n'ont pas souhaité valider cet avenant tant que cette phrase n'était pas inscrite dans le règlement intérieur donc elle propose que ce soit voté au mois de septembre.

**La question est ajournée.**

## **2.2 - Modification du tableau des effectifs :**

Suite aux avancements de grade devant intervenir en 2025, et sur proposition de Mme le Maire auprès du Centre de Gestion de la Dordogne, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- **Service administratif :**  
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2025 pour un temps de travail hebdomadaire à 12 heures
- **Service entretien :**  
Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2025 pour un temps de travail hebdomadaire à 35 heures suite à réussite d'un examen professionnel.

Suite à un départ à la retraite de deux agents des services techniques, il est nécessaire d'ouvrir deux postes :

- sur le pôle espaces verts ouvert à plusieurs grades de catégorie C : Adjoint technique, adjoint technique principal et agent de maîtrise.
- sur le pôle bâtiment ouvert à plusieurs grades de catégorie C : Adjoint technique, adjoint technique principal et agent de maîtrise.

Daniel BENOIST demande si les offres sont sur le site.

Mme le Maire répond que les offres pour le pôle « espaces vert » sont sur le site, pas encore celles du pôle bâtiment.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 29**

### **1.3 – Protection sociale et complémentaire – Risque santé :**

- La participation financière à la protection sociale en matière de prévoyance est obligatoire depuis le 01/01/2025. En matière de santé, elle deviendra obligatoire à compter du 01/01/2026.
- Le montant minimal de participation est de 15 € par mois et par agent (soit au moins 50 % du montant de référence fixé à 30 €). Ce montant n'est pas modulable en fonction du temps de travail ou de la catégorie.
- Le CDG (Centre de Gestion) a l'obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (convention de participation).
- Le CST (Comité Social Territorial) doit donner son avis pour donner mandat au CDG 24. Au vu des résultats de la consultation, le CST (Comité Social Territorial) devra donner son avis pour faire le choix d'adhérer à la convention de participation du CDG (Centre De Gestion), ou à une convention menée en propre ou opter pour la labellisation.
- Le CST a aussi un avis consultatif sur les modalités de mise en œuvre (montants ...)
- Le Comité social territorial s'est réuni le 24 juin 2025. La séance initialement programmée le 13 juin n'a pas pu se tenir en raison de l'absence des représentants du personnel, empêchant l'atteinte du quorum requis.

Le conseil municipal doit donc se prononcer pour :

- Participer à la procédure de convention de participation proposée par le CDG24, pour la mise en place d'un contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Prendre acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG24, par une nouvelle délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la mairie aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le CDG. Dans ce cas, un autre mode de participation devra être choisi.

Mme le Maire indique que cette question a été évoquée hier en CST (Comité Social Territorial). Il est proposé comme cela a été fait pour la prévoyance, de participer à la procédure lancée par le CDG (Centre De Gestion) de mutualisation du risque santé. L'offre proposée sera étudiée en CST puis en conseil afin de choisir la mutuelle.

Elle salue le travail remarquable de Guillaume Osterstock pour la prévoyance. Il s'était engagé pour que les agents puissent obtenir des renseignements, aussi des personnels de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) se sont rendus sur la collectivité, et ont organisé des réunions. Les agents de la Communauté de communes étaient également conviés et pour ceux qui le souhaitaient, Guillaume a reçu les agents individuellement. Ces derniers sont ravis de cette prévoyance qui est un gros plus pour eux.

Daniel BENOIST demande quel avis a été donné par le CST qui s'est réuni le 24 juin.

Mme le Maire lui répond qu'ils étaient favorables ; au départ une seule personne était contre, ils ont demandé de suspendre la séance, ils sont sortis puis à leur retour ils étaient d'accord.

Daniel BENOIST dit : « En sachant que la question c'est plus en lien avec la mutualisation avec la procédure du centre de gestion ».

Mme le Maire confirme ; sachant que ce n'est pas encore le choix de l'offre. C'est juste pour que le CDG puisse lancer la procédure et qu'on puisse participer à la consultation. Une des représentantes avait beaucoup de mal à comprendre cela et était plus favorable pour que la commune fasse seule la consultation. « Mais à un moment donné il faut mutualiser, je vois que vous êtes d'accord avec moi ; surtout que cela n'engage en rien, car là c'est l'étude, le choix interviendra après.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### **III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME**

#### **3.1 – Zones d'accélération pour les énergies renouvelables :**

##### ***Annexe n°2 - Plan de situation***

Le conseil municipal réuni en date du 29 mai 2024 a identifié les zones d'Accélération pour les énergies renouvelables (ZA EnR).

Il est proposé au conseil municipal d'identifier 3 parcelles supplémentaires sur la route de St Léon, cadastrées AX 125-126-290 en vue d'un projet d'installation de panneaux solaires.

Ces zones devront être intégrées dans le futur plan local d'urbanisme.

Johnny VILAIN explique qu'avec la Communauté de communes, il a été déterminé des zones sur lesquelles potentiellement il pourrait y avoir des champs de panneaux photovoltaïques ou des ombrières photovoltaïques. Un endroit a été oublié et un porteur de projet serait potentiellement intéressé. Cette zone se situe le long de la voie ferrée, en venant de Saint-Léon, sur la droite. Les panneaux seraient exposés au sud, il ne sera vu que l'arrière des panneaux. Il leur sera demandé de mettre une haie le long de la route pour cacher les panneaux. Donc il semble judicieux de rajouter cette zone en sachant que c'est juste un avis de lieu. Ce sont des dossiers très compliqués, administrativement. Ils ne sont pas rendus à la fin de la procédure. Donc il vous est demandé de rajouter ces parcelles cadastrées AX-125-126-290.

Daniel BENOIST demande, si ce sont des terrains agricoles cultivés ?

Johnny VILAIN répond que ce sont des terrains agricoles. Le porteur du projet, justement demande, si la ville, souhaite utiliser le dessous des ombrières, parce qu'il voudrait le laisser en agricole. Donc il proposait de faire des jardins partagés, de mettre des animaux, de mettre quelque chose... Ils sont ouverts à toute proposition.

Daniel BENOIST demande si le propriétaire est un agriculteur ?

Johnny VILAIN répond que non, même si c'est en zone agricole. Après, cela rentre dans le dossier administratif. Mais en zone agricole, c'est compliqué de faire une ferme, la préfecture est très regardante et c'est logique.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### **3.2 – Déclassement du camping municipal :**

Suite à la résiliation de la délégation de service public votée lors du dernier conseil municipal du 15 avril 2025 avec la société SARL Le Pontet concernant la gestion du camping municipal, un constat par un commissaire de justice a été émis en date du 19 mai 2025 approuvant la désaffection du camping, celui-ci n'est donc plus affecté à un service public.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur la sortie de ce bien du domaine public communal par la procédure de déclassement afin d'être incorporé dans le domaine privé en vue de l'aliénation du terrain.

Les parcelles concernées sont AI 186-187-188-247-248-258-259-261.

Johnny VILAIN précise que dans le cadre de la procédure qui leur a été conseillée par la préfecture et par un avocat spécialisé, il y a toute une procédure à mettre en place pour le projet de vente du camping sachant qu'il n'y a encore rien d'acté aujourd'hui. Dans une commune, il y a des biens qui sont dans le domaine public de la commune et d'autres qui sont dans le domaine privé de la commune. En fait, c'est cela qu'il faut modifier. Un bien qui est dans le domaine public ne peut pas être vendu alors qu'un bien qui est dans le domaine privé peut l'être. Aussi il est nécessaire de passer la zone du camping dans le domaine privé de la commune pour pouvoir travailler sur le projet de vente. Ils sont dans les prémisses.

Mme le Maire indique que par exemple, une école, une mairie c'est public, ce n'est pas privé, aussi ces bâtiments ne peuvent pas être vendus.

Johnny VILAIN explique que par exemple dans une commune où il n'y a plus d'école depuis 50 ans, s'il souhaitait vendre l'école, il faudrait qu'elle rentre dans son domaine privé, parce que tant qu'elle est dans le domaine public, il n'est pas possible de la vendre. Aussi il est proposé ce soir de changer le classement du camping.

Daniel BENOIST dit : « en sachant que ce n'est pas irréversible ».

Johnny VILAIN confirme. Il n'y a rien d'irréversible, l'inverse est également possible par décision municipale.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

Johnny VILAIN informe l'assemblée que la commission tourisme et culture se réunira mardi prochain à 11h, sur le site du camping, afin que le porteur du projet de rachat puisse présenter son projet, avant de prendre une décision quelconque.

Mme le Maire rajoute qu'il l'a déjà expliqué mais c'est bien de le faire à nouveau.

Johnny VILAIN répond que c'est intéressant que ce soit organisé sur place, sur le site.

### **3.3– Installation d'une unité de compostage :**

#### ***Annexe n° 3 - Convention tripartite***

Une unité de compostage doit être installée derrière les logements collectifs situés 36, rue Alexis Maréchal.

Une convention tripartite mairie/SMD3/Périgord Habitat est proposée pour fixer les engagements de chaque partie.

Olivier BEDJIDIAN profite du conseil municipal et de la retransmission sur la chaîne YouTube pour renforcer la communication sur les PAV (Point d'Apport Volontaire). A savoir que 4 PAV, rue Paul Bert, rue Simone Veil, rue Viviani, et rue Pierre et Marie Curie, sont passés en tambour 30 litres.

Ce sont principalement les zones où il y a des résidents logés en appartement, ce qui va leur faciliter la vie, notamment pour le stockage de leurs déchets de sacs noirs. Ils auront, avec la même carte, 4 ouvertures, et chaque ouverture comptera pour une demi-ouverture. Ils vont ainsi régler un problème de stockage d'ordures ménagères.

La communication a été faite sur le panneau d'affichage et également sur le site de la mairie. Le SMD 3 a placé sur les PAV une petite affiche précisant la nature du changement.

Concernant l'installation de l'unité de compostage, une convention tripartite va être mise en place, avec Périgord Habitat, le SMD 3 et la mairie, concernant l'installation d'une unité de compostage urbain au niveau de l'immeuble situé rue Alexis-Maréchal, entre le bâtiment et les maisons mitoyennes le long de l'avenue des gendarmes.

Cette convention est en annexe 3. Elle stipule les modalités d'installation, la gestion des différents partenaires, et la modalité de mise en place de la structure. Deux référents auront la charge de s'occuper de la bonne gestion de cette unité. Ce contrat sera renouvelable chaque année, sauf si une des trois parties estime que ce n'est pas fonctionnel ou s'il y a trop d'inconvénients ; ils pourront stopper cette installation. La mise en place coûte 340 euros TTC. L'unité de compostage est composée d'une unité qui va accueillir le broyat et ensuite deux unités de compost.

Lorsqu'une unité sera pleine, elle sera fermée pour laisser macérer et l'autre unité sera ouverte pour accueillir les nouveaux déchets. Sur les 340 euros, la municipalité va régler 150 euros, plus un peu de matériel pour la mise en route de ce compostage.

Daniel BENOIST dit qu'au niveau du coût, dans la convention, ils ont du mal à voir combien cela va vraiment coûter à la collectivité.

Olivier BEDJIDIAN répond que ce sont des 800 litres et la mise en place globale du point d'apport type compostage urbain coûte 340 euros TTC.

Daniel BENOIST demande si dans la convention il n'y a pas une participation de la commune pour l'achat des broyeurs.

Olivier BEDJIDIAN répond que là c'est du broyat. Les services techniques vont faire le broyat et ils auront la charge de le mettre dans le conteneur installé rue Alexis-Maréchal.

Mme le Maire précise que cela fait longtemps que la commune a acheté un broyeur.

Daniel BENOIST demande si ce sera accessible à tous les habitants de Saint-Astier.

Olivier BEDJIDIAN répond que dans un premier temps, ils vont le faire rue Alexis-Maréchal pour voir comment cela se passe. Et après, effectivement, ils feront peut-être une diffusion, notamment rue Prévert. Sachant que maintenant, pour les sacs noirs, il y a eu des tambours de 30 litres d'installés. Donc déjà, ils ont simplifié un petit peu la vie des personnes résidant en immeuble qui pourront aller, dans un premier temps, sur les PAV mis en place. Après, dans un second temps, si c'est probant, si cela marche bien, ils feront une communication pour les autres résidents.

Daniel BENOIST dit qu'il n'y a pas de raison si c'est géré par du personnel municipal.

Olivier BEDJIDIAN confirme mais ils vont y aller progressivement pour éviter qu'il y ait tout de suite une grosse diffusion et après qu'il y ait des problèmes.

Daniel BENOIST demande si les gens de la rue Alexis-Maréchal auront accès au composteur ou il y aura un bac tampon ?

Olivier BEDJIDIAN répond qu'ils auront l'accès. Lorsque se sera installé, une information sera faite par le SMD3 et Périgord Habitat aux résidents pour leur donner la bonne marche à suivre pour que le compostage soit fait dans les meilleures conditions.

Daniel BENOIST connaît un exemple de commune qui est équipée ainsi, commune sensiblement équivalente à ici. Ils ont un système où les habitants accèdent à des points de collecte, les services alors c'est une société qui le gère, récupèrent tout ce qui est dans les points de collecte, font un tri car on s'aperçoit que parfois, il y a des choses qui ne vont pas au compost, éliminent ce qui n'y va pas. Et les agents mettent tout ce qui est bon dans le compostage.

Olivier BEDJIDIAN dit que ce sera à la charge des deux référents qui vont veiller à ce que cela se fasse dans de bonnes conditions. Cela va demander un peu de disponibilité. M. Simon du SMD 3, vu qu'il réside à Saint-Astier, passera fréquemment voir le bon déroulement, sachant qu'il y a déjà au niveau du Paradis Blanc, en interne, un compost urbain installé ainsi qu'à la résidence des 4 routes, et cela se passe très bien. Ici c'est plutôt un secteur fermé, mais il n'y a pas de raison qu'il y ait des problèmes particuliers rue Alexis Maréchal.

Patrick BALES demande s'il n'y a pas besoin de point d'eau là justement.

Olivier BEDJIDIAN répond par la négative et précise que le service technique aura la tâche d'alimenter tout ce qui est broyat donc en eau si nécessaire. Il n'y a pas de souci. Patrick Simon maîtrise le sujet et ils suivront ses directives.

Daniel BENOIST est complètement d'accord avec le fait d'y aller progressivement. Pour autant, il n'y a pas beaucoup de monde rue Alexis-Maréchal et se demande si cela ne vaudrait pas le coup d'intégrer la rue des gendarmes.

Olivier BEDJIDIAN répond que c'est déjà le cas et ensuite sera intégrée la Résidence Prévert, de l'autre côté du rond-point. Mais il faut d'abord voir comment cela se passe, quel est le taux de remplissage, et ensuite l'information sera diffusée de l'autre côté.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **3.4– Demande d'étude au SDE 24 pour l'éclairage public de l'avenue Clémenceau :**

Dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation de la deuxième partie de la rue Clémenceau, il convient d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public. La zone s'étale du croisement de l'avenue Clémenceau avec la rue Emmanuel Dupuy jusqu'à la gare.

La compétence éclairage public ayant été transférée au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Le conseil municipal doit donc solliciter le SDE 24 afin d'engager les études techniques.

Frank PONS explique que cela concerne la deuxième tranche de travaux de l'avenue

Clémenceau, qui part d'Emmanuel-Dupuy jusqu'à direction la gare. Une étude va être faite par le syndicat départemental d'énergie de la Dordogne, qui a la compétence éclairage public, afin d'enfonir les réseaux de cette portion de l'avenue. Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer afin de solliciter le SDE 24 pour cette étude. C'est dans la continuité de la première tranche des travaux qui a été effectuée, où ces réseaux sont déjà enfouis. Certes, il reste encore certains poteaux en place car ils sont encore bloqués par Périgord Numérique par rapport à la fibre. Cela fait un an et demi qu'ils les relancent. Normalement, ils ont pris attaché avec tous les riverains sur cette première tranche de travaux ; soit de la rue Emmanuel-Dupuy direction rue Montaigne, salle des fêtes. Et pour l'instant, c'est en stand-by. Il ne sait pas ce qu'il en est, s'il y a eu un retour des habitants, parce qu'il y aura un coût aussi pour eux, afin de raccorder leurs habitations au réseau enterré.

Sébastien DORBES demande si toute la commune est distribuée en fibre.

Frank PONS répond qu'il reste encore des portions où la fibre n'est pas présente.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **IV – CULTURE – TOURISME**

##### **4.1 – Convention d'accompagnement informatique documentaire en réseau :**

###### **Annexe n°4 - Convention type**

La commune de Saint-Astier adhère au plan départemental de lecture publique (délibération du 28 juin 2023).

En complément, il est proposé une convention type d'adhésion informatique documentaire en réseau. Celle-ci vise à consolider un espace documentaire départemental où les bibliothèques publiques travaillent de concert avec pour objectif principal, de permettre à l'usager, un accès aux ressources de l'ensemble des bibliothèques par le biais d'une gestion informatisée de ces ressources au sein d'un catalogue bibliographique collectif départemental.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :**

##### **Place du 14 juillet**

Quelques points critiques apparaissent suite aux travaux :

-Empiètement sur la chaussée de véhicules en stationnement

-Bordure présentant un risque de chute pour les piétons

Quelles solutions sont envisagées ?

De plus ne serait-il pas intéressant d'instituer une zone Bleue, afin que les places de parking ne soient pas accaparées par les « riverains » ?

Qu'envisagez vous, pour limiter voire interdire le passage des camions « poids lourds », qui transitent par la rue ZOLA, la place du 14 juillet et la rue Alexis Maréchal ?

## Entretien Cimetière

Quelle est la fréquence d'intervention de l'entreprise prestataire ?

**Décharge sauvage** secteur de la MASSOULIE, qu'avez-vous pu mettre en œuvre pour pallier à ce problème récurrent ?

Mme le Maire passe aux questions diverses. Pour la question relative aux points critiques qui apparaissent suite aux travaux Place du 14 juillet, elle a répondu. Il n'y a aucun problème de stationnement. Il suffit de s'avancer et de stationner correctement.

Daniel BENOIST précise que quand ils ont posé la question, en effet, le marquage n'était pas fait.

Mme le Maire précise que ce dernier a été fait la semaine dernière. Comme elle l'a expliqué, tout n'est pas encore terminé.

Daniel BENOIST précise que la question n'était pas agressive du tout.

Mme le Maire déclare avoir vu régulièrement ses colistiers sur la place du 14 juillet.

Daniel BENOIST dit : « Arrêtez avec ça. Il n'y a pas de colistiers ».

Mme le Maire rétorque : « Je n'arrêterai pas avec ça ».

Daniel BENOIST dit : « Pour revenir sur la place du 14 Juillet, en effet, le marquage au sol semble être une solution valable car c'est moins anarchique au niveau du stationnement. C'est très bien. En revanche, devant le magasin de vêtements, il y a un trottoir qui, en fait... »

Mme le Maire répond que le magasin s'appelle « le dressing de cath » et comme elle l'a précisé en introduction, ils sont en attente des mains courantes et des podotactiles.

Daniel BENOIST demande s'il y aura des mains courantes à cet endroit.

Mme le Maire confirme et pense qu'elle est même déjà posée.

Daniel BENOIST répond que non.

Mme le Maire lui demande quand il y est allé.

Daniel BENOIST précise qu'il y est passé cet après-midi.

Mme le Maire dit qu'elle a vu en début de semaine « RS Maintenance » sur place.

Daniel BENOIST demande si ce qui est devant le magasin ne va pas être rehaussé.

Mme le Maire répond que non.

Daniel BENOIST se demande si ça ne risque pas de faire une poche d'eau quand il va y avoir des abats de pluie importants.

Mme le Maire répond par la négative car c'est désimperméabilisé, l'eau va s'infiltrer.

Daniel BENOIST dit : « Il y a des massifs devant, c'est ça ? »

Mme le Maire répond qu'il y a du pisé d'époque, il y a des grands massifs et puis tout est désimperméabilisé. Donc l'eau va s'infiltrer dans la terre.

Daniel BENOIST pense que parfois la terre a du mal à tout absorber d'un seul coup avec les intempéries qui sont de plus en plus violentes, c'est parfois compliqué.

Mme le Maire rétorque : « comme quelquefois, il y a des arbres qui tombent à la suite des intempéries, que la rivière déborde... »

Daniel BENOIST précise que c'était juste une remarque.

Mme le Maire dit qu'ils sont en cours de réflexion sur les zones bleues et lui rappelle qu'un de ses élus fait partie des commissions. Il est donc au courant de tout cela et en plus, il passe régulièrement sur le chantier.

Daniel BENOIST répond que c'est avec lui qu'ils ont fait les questions. Il demande si la zone bleue a été évoquée.

Mme le Maire confirme. Il va y avoir certainement, en haut de la place du 14 juillet, quelques zones bleues mais très peu parce qu'il va bien falloir que les riverains puissent se stationner. Elle poursuit : « qu'envisagez-vous pour limiter voire interdire le passage des camions poids lourds qui transitent par la rue Zola, la place du 14 juillet et la rue Alexis-Maréchal ? » Le secteur est déjà interdit aux plus de 3,5 tonnes, il y a déjà une signalétique. La rue Alexis-Maréchal, des panneaux vont être installés. Il y a également une interdiction à 3,5 tonnes Rue Lafayette. Ensuite, on va prendre un arrêté et ce sera uniquement pour les livraisons. Je pense que vous avez dû avoir un retour : il y a à peu près deux mois, un énorme poids lourd s'était engagé rue Lafayette cependant, les GPS emmènent tout le monde sur la rue Lafayette. Donc, tout est en cours et une grande partie est déjà faite. Je vais passer la parole à Jean-Bernard Martin parce que vous vous inquiétez encore une fois de la fréquence d'intervention de l'entreprise prestataire sur le cimetière. A force, l'entreprise va en avoir marre ».

Jean-Bernard MARTIN dit que cette question les étonne puisque cela fait 11 ans que cet entretien existe. La question a aussi été posée en commission. A moins que soit remis en question le travail effectué par la société astérienne.

Donc l'entretien débute début avril et finit fin octobre avec un passage par mois. C'est-à-dire, d'avril à juin selon les fréquences pluvieuses, elles peuvent être rapprochées à trois semaines. En plein été, où la tonte est moins nécessaire, ils peuvent passer d'un mois à cinq semaines. Et ceci, jusqu'à la Toussaint, où avant la semaine de Toussaint, un nettoyage est réalisé pour cette occasion. Il espère avoir apporté toutes les réponses ainsi qu'à ceux qui envoient des messages sur Facebook. Il rajoute qu'ils ont eu des compliments du jury pour l'entretien du cimetière, qu'il était bien enherbé et qu'ils pouvaient continuer ainsi.

Daniel BENOIST dit : « vous devez bien vous douter que si la question est remontée, c'est qu'il y a des personnes qui s'en font l'écho, que par moment le cimetière a un léger défaut d'entretien, on s'excuse de reposer la question, on la reposera plus. »

Jean-Bernard MARTIN répond que d'avril à juin s'il pleut ou s'il fait soleil ça pousse un peu plus vite et c'est pour cette raison que les fréquences sont plus rapprochées.

Daniel BENOIST : « après il y a des astériens qui trouvent qu'à certain moment ce n'est pas suffisamment entretenu et ils le font remonter, ça s'arrête là, il ne faut pas chercher plus loin. »

Mme le Maire rétorque qu'il n'y a pas des astériens, mais certain dont un qui se gare en permanence rue Lafayette alors que c'est interdit de stationner. Il y a deux astériens qui ont voulu faire la polémique et qui ont copié-collé les messages. Elle pense que si au début l'entretien du cimetière était très difficile, aujourd'hui il n'y a rien à dire.

Jean-Bernard MARTIN précise qu'ils ne touchent pas les tombes, ils n'en ont pas le droit. Une tombe enherbée les gens pensent que ce n'est pas entretenu mais cela ne leur incombe pas.

Daniel BENOIST pense qu'il y a une problématique malgré tout avec les herbes qui poussent

entre les tombes.

Jean-Bernard MARTIN répond que maintenant il va falloir réduire le marchepied entre les tombes. Concernant les anciennes tombes ; ils ne peuvent rien faire.

Daniel BENOIST dit : « sujet sensible le cimetière et ça le restera. »

Isabelle GARREAU dit : « avant c'était pratique d'entretenir le cimetière avec des désherbants bien toxiques, il n'y avait plus d'herbe mais maintenant avec les normes pour préserver l'écologie cela devient beaucoup plus compliqué. »

Mme le Maire dit qu'au début de l'enherbement du cimetière, il y avait des remontées toutes les semaines, mais maintenant il n'y en a plus sur le site de la commune ; à part de temps en temps deux personnes qui s'agacent. Il faut accepter que ce ne soit pas un golf.

Frank PONS rappelle la question : **Décharge sauvage** secteur de la MASSOULIE, « qu'avez-vous pu mettre en œuvre pour pallier à ce problème récurrent ? » Il retourne la question « quelles informations avez-vous sur le passage de la Massoulie actuellement ? »

Daniel BENOIST affirme ne pas en avoir. Il a croisé la policière municipale qui lui a dit avoir été sur place, il n'en sait pas plus mais espère qu'il va lui donner l'information.

Frank PONS répond qu'à ce jour l'idée est d'installer des blocs béton pour condamner l'accès à cette impasse sachant qu'ils ne peuvent pas la fermer complètement car c'est un sentier pour l'accès à des parcelles de terrain d'agriculteurs. A ce jour, ils n'ont pas de réponse de leur part à savoir s'ils auraient une autre possibilité pour accéder à leurs parcelles, pour l'instant c'est un peu en stand-by pour la mise en place des blocs béton. C'est pour cette raison que la policière municipale passe fréquemment sur cette zone pour constater des dépôts ou pas.

Daniel BENOIST demande si les dépôts y sont toujours.

Frank PONS pense que c'étaient des végétaux.

Daniel BENOIST répond qu'il y a des pneus.

Mme le Maire explique que le personnel technique n'a pas encore eu le temps de passer pour les retirer vu le nombre des manifestations qu'il y a depuis mai et tout ce qu'il y a à faire.

Cendrine VILLEPONTOUX dit qu'ils en sont à 45 manifestations.

Dominique BASTIER dit : « malheureusement vous le savez aussi bien que moi il y a des zones où c'est permanent. »

Daniel BENOIST dit que ce n'est pas une critique, c'est juste pour information et ils le déplorent autant qu'eux ; car ce genre de situation n'arrive pas qu'à ST ASTIER, c'est un problème compliqué à gérer sur beaucoup de communes.

Frank PONS voulait juste revenir sur la rue Alexis Maréchal avant qu'il y ait d'autres questions sur de futurs conseils. « Il y aurait un problème de vitesse constatée excessive sur la rue Alexis Maréchal. D'ailleurs il y a eu des marquages au sol réalisés par incivilité à la bombe '20 Kms heure en gros ». La gendarmerie en est informée et elle fait son enquête là-dessus. Concernant cette vitesse excessive, cette zone est à 20 Km/h ; c'est une zone partagée, les piétons ont priorité sur les véhicules ; il y a le panneau à l'entrée de la rue, au niveau du rond-

point. Il est demandé de mettre un panneau beaucoup plus gros, ce n'est pas possible vu l'étroitesse de cette rue sinon les véhicules vont toucher le panneau. Ce panneau est réglementaire, donc il restera en l'état. Maintenant éventuellement pour réduire un petit peu la vitesse par rapport à un aspect visuel, peut être voir s'il est possible d'installer des balises relevables de part et d'autre afin de réduire un petit peu le gabarit sur le plan visuel de la rue ; ça va faire ralentir les gens automatiquement dès qu'ils sortent du rond-point. »

Daniel BENOIST dit que sur certaines communes, il y a des marquages au sol de 30 ou 20 km/h écrit en gros, ainsi ceux qui ont raté le panneau ne pourront pas dire qu'ils ont raté aussi le marquage au sol. C'est relativement efficace.

Mme le Maire dit que cela va être fait Place du 14 juillet.

Sandra DECHENOIX : « franchement la rue n'est pas large avec les voitures qui sont garées. »

Mme le Maire répond que de toute façon cette rue à l'origine était dans l'autre sens. Ils ont voulu la mettre dans son sens originel, la politique s'en est mêlée, ils ont écouté les riverains et l'ont laissée dans ce sens. Aujourd'hui, une personne est porte-parole des riverains, il est prévu une réunion avec les riverains car visiblement ils voudraient que ce soit dans l'autre sens.

Daniel BENOIST dit que cela n'arrangera rien au niveau de la vitesse, cela incitera même à accélérer.

Mme le Maire : « après, il y a une impression de vitesse. »

Daniel BENOIST : « Actuellement les voitures viennent du boulevard vers le 14 juillet donc c'est un entonnoir qui se ferme donc en général cela a plutôt tendance à faire ralentir. »

Frank PONS : « pour les automobilistes qui ont un comportement normal... »

Daniel BENOIST : « Faisons pour les normaux. »

Mme le Maire répond que la difficulté de cette rue c'est son étroitesse et s'ils mettent quelque chose de bruyant pour faire ralentir, cela va être infernal pour les riverains.

Dominique BASTIER dit que par voie postale le 13 juin, il a reçu une lettre émanant de la CCIVS intitulée « lettre à la population invitation ». Jusqu'à ce soir, il y a eu 4 réunions publiques pour expliquer les malheurs de la CCIVS. Ce qui l'agace un petit peu c'est que tous les maux de la CCIVS sont sur le dos de deux communes ; il pense que la commune de Saint-Astier en fait partie ce qui le désole. Il souhaite citer quelques chiffres afin de préciser que les taux communaux et les taux intercommunaux n'ont pas évolué dans le même sens. Les impôts de la communauté de communes ont sensiblement augmenté, ils n'y arrivent pas. Il les rappelle en partant de 2014 ; « Aux taux intercommunaux, le foncier bâti, nous sommes en 2014 à 5,73 %. En 2025, nous sommes à 11,73 %. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas des années où ça sera resté le même chiffre, mais de 5,73, nous passons, en l'espace de 10 ans, à 11,73 %, ce qui fait une augmentation de 104 %. C'est-à-dire que ce taux a doublé en 10 ans. Le foncier non bâti, c'est dans une moindre mesure, mais il a augmenté de 15,77 %. A contrario, la commune de Saint-Astier, au niveau du foncier bâti, je fais indistinction jusqu'en 2014 à 2021, puisque vous savez qu'en 2021, le taux départemental s'est rattaché au taux communal. Donc, de 39,84 % on est passé à 36,71% ce qui fait moins 7,86 %, et ensuite, on passe de 60,81% puisqu'on a ajouté le taux départemental, à 58,99 % ce qui fait moins 3 %. Et je parle également du taux du foncier non bâti, où de 121,96 % nous passons à 109 %. Cela fait une baisse de moins 10 %.

Alors, sans vouloir avancer plus, je dis à un moment donné, mais bon sang de bonsoir,

pourquoi Saint-Astier y arrive ? Il n'y a pas de leçon à donner, il n'y a pas de leçon surtout à recevoir, pour dire on doit augmenter les impôts ; parce que c'est ce qui nous pend au bout du nez au niveau de la CCIVS. Je peux vous le dire tout de suite, on n'y arrivera pas sans augmenter les impôts. »

Daniel BENOIST pense qu'ils vont l'expliquer ce soir. Ce n'est pas qu'une histoire d'impôts mais aussi d'attribution compensatoire. Alors c'est un sujet complexe, ceux qui sont au conseil communautaire le savent, même quand on est au conseil communautaire, il faut du temps pour arriver à comprendre comment ça fonctionne, et comment c'est calculé. C'est en grande partie les attributions compensatoires, qui sont aujourd'hui la cause des difficultés de la communauté de communes, et pas forcément l'impôt. Donc à partir de là, il faut tout prendre, ce n'est pas que le problème de la fiscalité.

Dominique BASTIER répond que la communauté de communes n'a pas su endiguer l'impôt et qu'ils en ont profité, mais ça n'a apporté aucune solution. Au contraire, tout a empiré.

Daniel BENOIST dit : « l'analyse que je fais, pour être conseiller communautaire seulement depuis six ans, même si on m'avait prêté des lettres depuis bien plus longtemps. Pour moi, la principale raison des difficultés de la communauté de communes, qui ne sont pas à nier, elles sont réelles, c'est avant tout un manque de ressources, qui sont en grande partie liées, en 2014, à l'évaluation des attributions compensatoires, qui, attributions compensatoires, n'ont pas été réévaluées depuis 2018. Et si cela avait été réévalué et estimé comme il faut en 2014, je pense que la communauté de communes n'aurait pas eu besoin, ou du moins dans une proportion moindre, augmenter l'impôt tel qu'elle l'a fait. C'est mon analyse. »

Dominique BASTIER : « Mais elle l'a déjà augmenté avant 2014. Avant 2014, l'augmentation de l'impôt existait ».

Mme le Maire acquiesce mais pour elle, il n'y a pas que cela.

Daniel BENOIST : « On va réserver cela pour la campagne ».

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas que cela. Une réponse sera faite et adressée à l'ensemble des administrés de la commune. Il n'y a aucun problème. Elle attire juste son attention. C'est toujours facile de dire que c'est la faute des autres. Le président de la communauté de communes a également sa commune en difficulté, puisqu'elle a été en réseau d'alerte. Et jusqu'à preuve du contraire, les deux grosses communes qui sont citées ne gèrent pas la ville de Chanterac.

Johnny VILAIN : « Tout à l'heure, vous avez parlé de prise de parole politique. Du coup, j'aimerais bien qu'au prochain conseil communautaire, vous fassiez la même chose à notre candidat Magne, qui ce soir est en campagne municipale, territoriale, je ne sais pas comment on peut dire. Donc, il fait le tour de toutes les communes. Il fait sa petite papatte. Il nous invite. »

Daniel BENOIST répond qu'il ne le fait pas dans une instance communautaire.

Johnny VILAIN : « Tu rigoles ou quoi ? »

Daniel BENOIST répond qu'il ne le fait pas lors d'un conseil communautaire.

Johnny VILAIN : « C'est distribué par les agents. Ce sont les impôts de qui ? »

Daniel BENOIST : « Non, non, non ».

Gaële ROBERT dit que c'est distribué hors communauté de communes. Elle voudrait bien savoir pourquoi des gens hors communauté de communes ont reçu ce courrier. « Ce sont nos impôts. On paye les timbres avec ».

Johnny VILAIN : « Donc il fait de la politique dans le cadre de son mandat de président communautaire. Ça le regarde, il fait ce qu'il veut. Mais vous aurez le droit de lui dire comme vous nous le dites là. C'est juste une petite parenthèse par rapport à ça. Là, c'est une réunion publique ».

Daniel BENOIST : « Ils y sont encore, tu peux y aller. »

Johnny VILAIN : « Je sais que c'est retransmis, donc je sais qu'il va m'écouter. En plus, je vais lui parler encore. Donc il fait une réunion ce soir dans notre commune, sans nous prévenir, en nous invitant alors qu'on est en conseil municipal ».

Daniel BENOIST : « Il semblerait, parce que moi je m'en suis ému aussi ».

Johnny VILAIN : « Allez-y, il y a des choses qui m'émeuvent moi aussi. Allez-y, on vous écoute ».

Daniel BENOIST lui en a fait part qu'il trouvait dommage que ça tombe en même temps que le conseil municipal. Sa réponse a été : il est compliqué de trouver des dates, des salles. Il a essayé de trouver une salle auprès de la municipalité de Saint-Astier et ça n'a pas été possible. Il a été obligé de se rabattre sur le restaurant scolaire.

Johnny VILAIN : « le restaurant scolaire est loué tous les soirs, j'imagine. »

Daniel BENOIST : « Comment ça ? »

Johnny VILAIN pense qu'il y avait tous les soirs de la semaine de disponible.

Daniel BENOIST confirme mais ce n'était pas l'idée de départ. L'idée de départ, c'était d'être dans une salle communale.

Johnny VILAIN rappelle que cette salle-là est libre tous les soirs.

Gaële ROBERT pense qu'il aurait pu faire cela un autre soir.

Daniel BENOIST rétorque que ce n'est pas lui qui a fixé la date.

Johnny VILAIN : « Donc la raison n'est pas valable. »

Mme le Maire rajoute juste que quand les services de la CCIVS ont téléphoné pour réserver une salle, ils n'ont pas voulu dire pourquoi. Elle a envoyé un message à Jean-Michel Magne en lui demandant de la rappeler, ce qu'il n'a pas fait. Elle pense donc que cela a été fait sciemment.

Daniel BENOIST précise qu'il ne connaît pas la date du conseil municipal.

Mme le Maire : « Bien sûr qu'il connaît la date du conseil municipal. »

Daniel BENOIST demande si elle le lui a dit.

Mme le Maire lui précise qu'ils l'affichent, qu'ils sont transparents et lui-même le savait.

Daniel BENOIST : « Oui, mais bon. »

Mme le Maire : « Donc, effectivement, il pouvait faire sa réunion dans le restaurant scolaire, tous les soirs, mais il a choisi ce soir. »

Johnny VILAIN dit que ça le regarde.

Mme le Maire confirme.

Daniel BENOIST : « C'est votre point de vue. »

Johnny VILAIN : « Du coup, je vais donner mon propre point de vue sur une autre raison. Et c'est pour cela que j'insiste sur le fait que c'est lui qui fait le choix qu'on ne soit pas présent. J'ai reçu une invitation dans ma boîte mail. Donc, je suis convié le mardi 8 juillet à 17h à une réunion assainissement collectif dont je suis vice-président. Donc, on a signé pour Ordre en dessous, pour moi, Johnny Villain. Donc, je ne vais pas accuser les services administratifs, parce qu'on m'a appelé quelques jours après, pour me prévenir de cet envoi. Mais, notre président, il a des vice-présidents, il décide pour eux des réunions, quand elles sont organisées, avec qui, sans le vice-président. Alors, est-ce que vous toléreriez que des élus qui exercent des responsabilités ne soient pas au courant des propres réunions qu'ils organisent. Donc, là, je mets un bémol, il y a l'agence de l'eau qui est à cette réunion. Donc, j'imagine que l'agence de l'eau, a des dates bien précises. Mais le simple fait de vouloir organiser une réunion avec l'agence de l'eau, il aurait pu me prévenir, en dehors de la date. Et cela, il ne l'a pas fait. »

Daniel BENOIST : « Il y a des réunions publiques, dont une ce soir, c'est le moment d'y aller. »

Johnny VILAIN : « Non, mais ne vous inquiétez pas, il a eu le message, je sais. »

Mme le Maire : « Mais il le sait, cela fait des années qu'on lui dit. Il a organisé un bureau communautaire la semaine dernière. On n'a pas le planning. Le planning s'est arrêté à fin mai. On n'a plus de planning. Son président du département, début janvier, première session de janvier, on a toutes les réunions jusqu'à fin juillet. Ce n'est pas compliqué. Non, là, c'est hasardeux comme tout le reste. C'est tout. »

Johnny VILAIN pense que s'il y avait plus de communication avec les élus et les maires, la communauté de communes irait mieux socialement et économiquement.

Mme le Maire : « Parce qu'il y a un très gros malaise chez beaucoup de maires de la communauté de communes. »

Johnny VILAIN : « Après j'ai une deuxième réponse à faire. On a la chance d'avoir des administrés qui nous écoutent les soirs de conseil. Je profite pour répondre par le biais des réseaux, je trouve ça intéressant.

J'ai eu des propos en avril dernier sur le très beau projet qui est en cours sur l'aménagement du vieux collège. C'est un sujet que je maîtrise depuis dix ans. Je travaille dessus avec Mme le maire et d'autres élus. Mais je suis un peu porteur de tous les nouveaux porteurs de projets. Donc je suis bien au courant. J'ai fait une prise de parole pour expliquer tout cela. Et j'apprends qu'il y a des crieurs de rue, je les appellerai ainsi. Je trouve que cela leur correspond bien. Des crieurs de rue qui affirment que j'aurai eu des propos mensongers sur le projet de l'ancien collège.

Je tiens à confirmer mes propos. Le projet de 2018 du centre de formation et d'hôtel a été arrêté par décision personnelle des porteurs de projet. En aucun cas, la mairie n'est responsable de l'arrêt de ce projet.

Donc les personnes qui ont écrit ça, je leur fais passer le message. Je tiens à dire, parce que

quand même, on ne va pas faire de campagne, mais cela se retrouve encore sur les discours et les messages qui sont envoyés par des soi-disant futurs candidats.  
Donc je tiens à dire à ces futurs candidats que pour être élu... »

Daniel BENOIST lui rétorque qu'il faut utiliser des réunions publiques pour tenir ce genre de propos, ça n'a rien à faire en conseil.

Johnny VILAIN : « Je tiens à dire à ces futurs candidats que pour être élu, il faut être honnête. M. Benoît, depuis 10 ans, vous me connaissez. Je pense que je suis plutôt honnête dans mes discours et j'aimerais bien que les gens qui retraduisent mes propos me respectent en tant qu'élu. »

Daniel BENOIST : « Tu as, Johnny, un compte-rendu de conseil où... Il y avait tout un chapitre sur l'ancien collège. Il a été validé à l'unanimité. Donc ça suffit comme réponse. Il n'y a pas besoin d'en apporter d'autres. Ce genre de réponse se fait en réunion publique pas en conseil municipal. »

Johnny VILAIN dit qu'il y a des gens qui les écoutent.

Daniel BENOIST : « Allez, bonne soirée. » M. BENOIST quitte la salle à 20 H 09.

Mme le Maire : « Bonne soirée » et demande à Johnny VILAIN de continuer à dire ce qu'il a à dire.

Johnny VILAIN : « je tiens juste à dire que les propos qui sont relatés dans les conseils par nous, élus de la majorité, sont honnêtes ou le plus honnête possible.  
Enfin, si on fait des erreurs, ça peut arriver. Mais je veux juste que nos administrés qui retroussent nos propos ou qui posent des questions s'ils ont un doute sur des choses qu'on a pu dire... Mais là, ça a carrément été... En fait, c'est pour défendre ces porteurs de projet. On dit que là, c'est de la municipalité, que c'est du porteur de projet.  
Non, c'est un projet qui a été annulé. C'est leur raison à eux, personnelle. Autant parler des futurs projets qui vont arriver que des vieux qui ont été abandonnés.  
Il semblerait qu'il y ait un très beau projet qui arrive, tant mieux pour nous. »

Mme le Maire précise qu'il y a aussi autre chose dans ce message ; il a été dit que la communauté de communes avait la prétention de mettre 300 000 euros dans le projet.

Johnny VILAIN confirme et que la commune avait refusé de mettre de l'argent.

Mme le Maire : « Qu'on avait refusé cette aide...Or, la communauté de communes, la seule chose qu'elle a acceptée avec les porteurs de projet, c'est refaire la voirie. En aucun cas, la communauté de communes a voulu mettre un centime dans le projet. Donc, à un moment donné, il faut arrêter de raconter n'importe quoi.

Il faut arrêter de faire de la polémique uniquement pour démontrer tout ce qu'on est en train de faire. Et quand je lis que le projet a été arrêté en 2018 et qu'à aucun moment la COVID est venue interrompre le projet ; j'ai les comptes rendus de la préfecture de début 2019 avec laquelle on travaillait. Parce que quand ce genre de propos sont faux, tout le monde ment autour de la table, c'est cela que ça veut dire... Quand tout le monde critique, quand tout le monde raconte des insanités en permanence, ça veut dire qu'on met en doute les agents de la commune, les 54 agents de la commune. Ça veut dire qu'on met en doute les entreprises. Ça veut dire qu'on met en doute les porteurs de projets.

On met en doute le travail de M. Penneroux qui entretient le cimetière. C'est cela que ça veut dire. Place du 14 juillet, on remet en doute TEC Infra, on remet en doute la Colas, on remet en doute RS Maintenance, on remet en doute tous ceux qui bossent nuit et jour sur le projet. Les architectes, etc... Quand les gens veulent t'attaquer, qu'ils aient le courage de venir te le

dire en face. Mais il n'y en a pas un seul qui a le courage. »

Johnny VILAIN : « C'est surtout qu'il ne faut pas démotiver des futurs projets. Il ne faut pas dire que la municipalité est contre. »

Mme le Maire : « j'adore M. Benoît s'en va parce que ça le gêne. On sait que Daniel Benoît est derrière ces candidats. On sait que certains d'entre vous sont sur la liste. On le sait, tout se sait. Et vous pensez bien qu'au bout de 11 ans on sait encore plus de choses. Donc de grâce, on vous fait bosser dans les commissions. J'ai discuté avec M. Thierry Goussard avec qui Frank et Olivier vous avez bien bossé. On a bien bossé avec vous tous. Mais à un moment donné, stop. Il ne faut pas s'étonner que les gens votent à l'extrême droite. Il ne faut pas s'étonner. »

Stéphane SAVOGLOU trouve dommage que ce soit à ces endroits-ci que ce débat ait lieu. Il pense que la population, au bout d'un certain temps peut finir par être blasée par ces passe-d'armes, par ces escarmouches sans cesse. « Tu as raison, Johnny. »

Johnny VILAIN : « En question diverse, tu vois, je trouve que ça va. »

Stéphane SAVOGLOU : « Écoute-moi, tu as raison quand tu dis qu'effectivement, il faut arrêter de parler des projets passés, abandonnés, peu importe les raisons, peu importe tout un tas de choses. Mais il y a un moment, je me mets à la place aussi du citoyen lambda à Saint-Astier qui assiste à ce conseil municipal où, effectivement, on règle ses comptes pour répondre à... »

Mme le Maire dit que ce n'est pas régler ses comptes mais dire la vérité.

Stéphane SAVOGLOU l'entend bien, mais pense qu'il y a d'autres formes.

Mme le Maire : « Non, mais vous savez, tous mes collègues, tous mes collègues socialistes font la même chose. Et personne ne dit rien. »

Stéphane SAVOGLOU : « Enfin, ce n'est pas pour autant que... »

Mme le Maire : « Moi, je suis désolée étant attaquée... »

Sylvie RAULT demande si en conseil municipal on ne parle pas de questions diverses de quoi on parle.

Stéphane SAVOGLOU lui répond que quand le conseil municipal a commencé, ce n'était pas une question diverse.

Mme le Maire : « peu importe, moi, c'est terminé. Je ne laisserai pas passer, aucune critique parce que, je ne vais pas le redire, derrière ces critiques, ce n'est pas Elisabeth Marty que vous visez, il n'y a pas qu'Elisabeth Marty.

Il y a tout le monde, il y a les personnels, il y a le travail de cette femme qui est à côté de moi, il y a le travail de cet agent qui est derrière son ordinateur, à 20h, il y a le travail de la Fabrique, il y a le travail de tous les agents. Et ça, je ne laisserai pas passer, je ne laisserai pas passer les entreprises. Et puis, quand on ne sait pas, on demande. Et en face, on a des gens qui sont ignorants, donc on leur a conseillé de faire de la polémique pour essayer d'avoir de l'aura. Ça, en revanche, les administrés, en ont marre. Et ils l'ont prouvé le 5 septembre 2021. La polémique, elle ne vient jamais de nous. Et je vous promets, monsieur Stéphane Savoglou, que je répondrai et je ne laisserai pas passer, et je répondrai ici. Et si monsieur Benoît n'a pas le courage d'écouter ce que je dis, parce que c'est vrai, parce que ça le gêne, eh bien qu'il sorte. Ça, c'est la liberté de tous. Et la prise de parole, c'est la liberté de

tous. Et on est dans un pays libre. Et je m'exprimerai tout le temps si j'en ai envie. A un moment donné, stop.

Même vous, je sais que ça vous agace. Même vous. Parce que je pense que vous êtes... »

Stéphane SAVOGLOU dit qu'il y a d'autres manières de faire.

Sandra DECHENOIX ne se sent pas concernée.

Mme le Maire : « Mais bien sûr. Mais voilà. »

Sandra DECHENOIX : « je ne suis pas à pousser les administrés à annoncer des mauvaises... Je me sens pas du tout concernée. Ça me vient de très loin, vous voyez, j'ai l'impression... »

Mme le Maire : « Madame Déchenoix ... »

Sandra DECHENOIX : « L'accusation, vous pouvez... »

Mme le Maire dit que ce n'est pas une accusation, c'est factuel.

Sandra DECHENOIX : « Non, mais, je réponds à titre personnel. Je ne me sens pas du tout, je ne suis pas du tout là-dedans. On pourrait le prendre pour nous, en pensant que c'est nous qui poussons. Alors moi, à titre personnel, je réponds que non, pas du tout. Je n'ai jamais fonctionné, depuis que je suis là, à aller voir les administrés pour leur dire... »

Mme le Maire : « Vous savez, hélas, vous faites partie d'un groupe. »

Johnny VILAIN confirme.

Mme le Maire : « Vous faites partie d'un groupe. Quand on m'a remis ma décoration d'ordre du mérite. J'ai fait une réception en préfecture, en toute intimité, sans presse, sans personne, avec mes amis, ma famille et mon équipe. J'ai dit à cette équipe que j'ai l'honneur de diriger depuis 2014.

Pas une fois, quand j'ai fait une prise de parole, quand je suis allée quelque part, pas une fois, j'ai fait en sorte que cette équipe ne soit gênée par mes propos. Parce qu'en fait, un leader, il est responsable de son équipe. Il est responsable.

Et quand il y a des choses qui ne vont pas, quand votre leader fait des choses ou prend des décisions, et vous le savez, je sais, on ne peut pas tout dire, mais je le sais, quand il y a des choses qui vous gênent, je pense que la femme que vous êtes, en sortant d'ici, vous devez lui dire. Voilà. Il faut avoir conscience de ça.

Quand on est à la tête d'une équipe, on mouille tout le monde. Donc il faut faire attention. Si vous n'avez rien d'autre à ajouter, on va lever la séance. »

Elle souhaite un très bel été à tout le monde. Les dates des mardis de l'été ont été données. Elle précise que tout le monde peut venir donner un coup de main. Et tout le monde sera bien accueilli.

**La séance est levée à 20 heures 20**

Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



Le secrétaire de séance  
Thierry AMALRIC

